



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h06 à la mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 22 août 2022, conformément à l'article L2121,10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mme ARNAUD Émilie, Mr POUJOL Cédric,
Mr ALZIEU Marc, Mr BOUCHET Joël, Mr FIGARO Gérard, Mr GIMENO Michel

ÉTAIT ABSENT NON-REPRÉSENTÉ :

Mr MITTENAERE Johnny

Mme le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121,15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mr Alzieu Marc est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2022

Le compte rendu du 23 mai 2022 est voté et approuvé à l'unanimité. Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

2. COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

*Un projet d'équipement d'un défibrillateur sera pris en charge par la commune et non par la com-com comme identifié au départ. Une subvention supplémentaire sera allouée aux communes pour financer ce projet.

*Une demande auprès du Président de l'intercommunalité a été effectuée pour un éventuel renforcement des forces de l'ordre publique sur notre territoire avec une police pluri communale ou intercommunale.

3. BÂTIMENTS COMMUNAUX

*La commune, aidée par l'amicale des Carlencassols, sous l'égide de Ully GROTZ, (fille de Benno, scénographe d'exposition, pour les musées de Berlin et ST Pétersbourg), et Mr Romain DAUDE (licencié en valorisation du patrimoine) ont déplacé des tableaux de l'église de Levas dans l'église de Carlenças, afin de les sécuriser et de les restaurer (à venir). Les sacristies aussi feront l'objet d'un grand nettoyage.

*Le logement de la maison Romiguiier est, depuis le 1^{er} septembre, loué 650€ charges comprises. Une fois les frais d'agence déduits, il reste à la commune une rentrée mensuelle de 595,40€.

* Studio maison ROMIGUIER, locataire Nathalie SERVANT => problème d'humidité. Les murs cotés garage et voisin. Identifier la cause et trouver une solution pour dés humidifier.

4. URBANISME

*PLUi (Plan local Urbanisme Intercommunal) est en phase de construction (les documentations sont à la disposition du public en mairie).

*Délibération concernant l'alignement de la parcelle B N°497 sur le Chemin de Clermont.

Voté à l'unanimité

*Délibération concernant le terrain communal N° B 380 vendu à une administrée pour la somme de 100€.

Voté à l'unanimité

*Le Belvédère fait l'objet d'une étude de réaménagement en prévision de l'entrée dans le Géoparc. Différents devis ont été établis afin de demander des subventions au département:

- Aménagement du Belvédère 1 347,92€

- Conception des flyers 800€

- Impression de flyers 240€

- Création des plaques : 7 233 €

5. VOIRIE

*Prévision du parking chemin des fontaines

6. EAUX, ASSAINISSEMENT

*Délibération pour augmentation de l'eau, proposition de passer de 0,85€/m³ à 1€/m³ pour une consommation de 0 à 200m³ et de 1,80€ à 1,90€/m³ au-delà de 200m³.

Voté à l'unanimité

* Refaire une note de service pour les personnes ayant une piscine.

*Vol des grilles sur le site de la station de pompage, enquête en cours.

7. CARRIERES DOLOMIE

*Le point a été fait avec ST Colas sur le rattrapage des arriérés :

Montant total dû à la commune 31 000€.

Suite à une erreur de facturation concernant les carrières de la Dolomie ces dernières années

Une délibération pour une décision modificative n°1 du budget principal M14 de l'exercice 2022 doit être prise :

Voté à l'unanimité

8. FORET COMMUNALE

*ONF prendra en charge l'exploitation de nos forêts. Une charte sera prise en ce sens.

*Délibération concernant la charte pour l'intégration dans le Parc naturel du haut Languedoc.

Voté l'unanimité.

9. DIVERS

*Le courrier d'une agricultrice a été adressé en mairie. Une réponse lui sera faite, en tenant compte de la réponse que lui a adressé le préfet en date du 3 août 2021.

*Arrêté concernant le recensement de 2023, une personne sera désignée dans les jours à venir.

*Demande d'autorisation pour le recrutement d'un agent administratif pour un temps partiel de 10 h à 15 h semaine (à déterminer).

*Plus d'affichage au Mas par rapport aux incivilités bien trop fréquentes.

10. QUESTIONS DU PUBLIC

1) Où en est la demande d'un parc de jeu, formulée par des adolescents (stade) ?

- Projet non prévu au budget trop ambitieux pour une petite commune comme la nôtre. Sujet clôt.

2) Où en la demande de cache poubelles du MAS ?

- Le premier cache- poubelles subventionné à 50 % par la comcom a été réceptionné. Les autres seront demandés dans les années à venir. Concernant les poubelles du Mas, une protection sera mise en place dans les mois à venir. Sujet clôt.

3) Où en est le banc du Mas ?

- Le banc terminé sera mis en place par l'employé communal fin septembre. Sujet clôt

4) Où en sont les factures d'eau 2021 ?

- Les factures vont être envoyées, dès que l'agence de l'eau et la trésorerie les auront validé.

5) Courrier d'un administré adressé à la Com Com concernant la fibre. La réponse est que c'est le département qui a les clés du projet et non la commune. Sujet clôt .

6) Courrier adressé à la DDE concernant la vitesse sur la route des Conquêtes, la réponse est que le département a fait ce qu'il pensait utile pour ce tronçon de route. Ils n'iront pas au-delà. C'est pourquoi, nous en appelons encore une fois au civisme de chacun. Sujet clôt.

7) Au vu des questions récurrentes, destructives plutôt que constructives, toujours posées par le même public en opposition à la politique de la commune, désormais, les questions seront posées sur la boîte gmail de la mairie et les réponses se feront en conseil sans prise de paroles du public. Nous regrettons cette décision, mais nous perdons énormément de temps à régler toujours les mêmes sujets.

Mail : mairie@carlencasetlevas.fr

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE SUR RENDEZ VOUS PAR LA BOITE MAIL OU TELEPHONE 04 67 95 14 19

Mme Le Maire clôt le débat à 20h01

